



Déclaration fiscale de succession sans toutes les signatures ???

Par **John8x2**, le **07/01/2017** à **16:38**

Bonjour,
Mon père est décédé en mars 2016 et la succession est toujours bloquée par l'obstruction systématique de ma mère... Et évidemment la déclaration de succession n'est toujours pas déposée au Trésor Public alors que le délais légal était de 6 mois après le décès...
Je suis cohéritier par testament (1/3) avec mon frère (1/3) (handicapé mental sous curatelle renforcée) et mes 3 fils (1/3 [1/9 + 1/9 + 1/9]).
Suite à l'obstruction de ma mère et pour éviter les pénalités pour non déclaration au Trésor Public qui vont tomber à partir du 13eme mois du décès, puis-je avec mes 3 fils (nous représentons 66% de l'héritage) signer seuls la déclaration fiscale et l'adresser aux services fiscaux sachant que:
> Nous sommes les seuls à être taxés
> Le Notaire a déjà versé au 6eme mois du décès une somme plus importante que l'estimation des droits à payer au Trésor Public.
> Mon frère handicapé mental est totalement exonéré du paiement des taxes.
> Ma mère, conjoint survivant, est totalement exonérée du paiement des taxes.
Merci d'avance pour votre aide.

Par **goofyto8**, le **07/01/2017** à **16:43**

oui.

Par **John8x2**, le **07/01/2017** à **17:43**

Merci beaucoup pour cette réponse !
Cordialement